



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5872

Le Maire de la Ville de Terville,

VU les articles L 2541-1, L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en Alsace-Moselle ;
VU les articles L 2131-1, L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2214-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière ;
VU l'Arrêté Ministériel Décret n° 2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la circulation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
VU le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 413-14 et R 411-2 ;
VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;
VU les travaux de mise en place d'une signalétique verticale route de Marspich pour une Zone à 30 Km/h ;
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter le stationnement, la circulation et éviter les accidents ;

ARRETE

- Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits au droit des travaux, avec un rétrécissement ponctuelle de la voirie, et ce en fonction de l'avancement des travaux, du lundi 6 septembre 2021 au vendredi 10 septembre 2021.
- Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Terville.
- Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.
- Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville
 - Monsieur le Directeur de la Police pluri-communale de Thionville-Terville
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Terville



Fait à Terville, le 31 août 2021
Le Maire,


Olivier Postal